



Commission Voyages

le 2 décembre 2021

M. CALLEAU Jean-Maurice
aux Adhérents AVRELCA pour
Voyage en EGYPTE

Bonjour,

Si vous êtes intéressés par notre voyage en EGYPTE en NOVEMBRE-DECEMBRE 2022, vous voudrez bien trouver, en pièces jointes, le descriptif de ce voyage, un contrat de vente individuel qui servira de confirmation et d'inscription définitive (sous réserve d'obtention des billets d'avion), un document "Livret Assurances" (L'agence « Chaigneau Voyages » a souscrit : Multirisques Confort Plus + Pack sécurité transport, pages 3 et 4 du livret + Pandémies).

Dans un premier temps, vous voudrez bien retourner un contrat de vente par personne, une photocopie de votre passeport (pages 2 et 3). Votre passeport doit être encore valide 6 mois après la date du retour et comporter deux pages vierges face à face. Vous voudrez bien joindre un chèque d'acompte de 1 000 € par personne, libellé à l'ordre de "Chaigneau Voyages", dès que possible à l'adresse suivante :

Jean-Maurice CALLEAU
38, rue des Vergers
85310 - LA CHAIZE LE VICOMTE

RAPPEL IMPORTANT : le nombre de participants est limité à 40 !

Dans un second temps, vous recevrez la liste des participants et différents documents ainsi qu'une invitation pour une **réunion d'information pour notre voyage, en septembre 2022, à la Maison du Diocèse, rue du Maréchal Joffre**. La date sera communiquée aux inscrits en temps voulu. Le solde du voyage vous sera demandé ce jour-là (Repas au restaurant de la Maison du Diocèse pour ceux qui le souhaiteront au prix de 9,00 €, prix actuel. Vous pourrez vous inscrire en temps voulu).

Si quelque chose ne vous paraît pas clair, ou s'il vous manque un renseignement, n'hésitez pas à m'envoyer un mail ou un coup de téléphone.

Amitiés

Jean-Maurice.

